

Transfert de savoir et de technologie

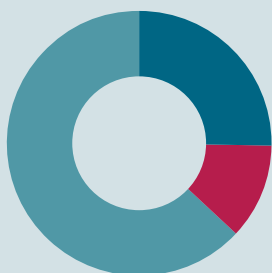
Fig. 14: Transfert de savoir et de technologie dans le Domaine des EPF

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déclarations de découvertes	-	-	-	-	-	-	-	-	343	358
ETH Zurich	-	-	-	-	-	-	-	-	171	205
EPFL	-	-	-	-	-	-	-	-	134	119
Etablissements de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	38	34
Déclarations de logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-	26	36
ETH Zurich	-	-	-	-	-	-	-	-	20	19
EPFL	-	-	-	-	-	-	-	-	6	13
Etablissements de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	0	4
Brevets	155	128	147	195	193	211	219	230	206	230
ETH Zurich	78	63	72	87	103	82	98	109	84	109
EPFL	44	47	52	75	66	99	88	100	95	95
Etablissements de recherche	33	18	23	33	24	30	33	21	27	26
Licences	176	178	194	230	223	270	311	353	377	341
ETH Zurich	37	39	45	35	38	35	50	78	82	87
EPFL	47	45	50	31	41	46	48	58	50	39
Etablissements de recherche	92	94	99	164	144	189	213	217	245	215
Spin-offs	45	38	40	38	43	49	48	50	48	55
ETH Zurich	24	20	22	22	24	22	25	25	25	27
EPFL	20	14	15	12	12	24	18	20	15	25
Etablissements de recherche	1	4	3	4	7	3	5	5	8	3

Les déclarations de découvertes et les déclarations de logiciels sont prises en compte comme indicateurs TST supplémentaires depuis 2017.

Licences

341



ETH Zurich	87
EPFL	39
Etablissements de recherche	215

Déclarations de découvertes

358

Déclarations de logiciels

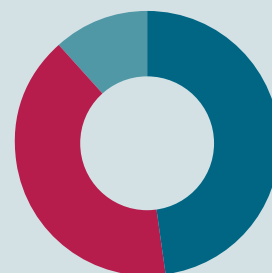
36

Spin-offs

55

Brevets

230



ETH Zurich	109
EPFL	95
Etablissements de recherche	26

Fig. 15: Collaboration avec l'économie privée et le secteur public

	2018	2017
Contrats de collaboration avec l'économie privée	594	507
Financement par l'économie privée	415	316
ETH Zurich	149	122
EPFL	120	99
Etablissements de recherche	146	95
Financement par Innosuisse et les PCRD*	179	191
ETH Zurich	74	57
EPFL	49	66
Etablissements de recherche	56	68
Contrats de collaboration avec le secteur public suisse	261	285
ETH Zurich	100	88
EPFL	43	54
Etablissements de recherche	118	143

Nombre de nouveaux contrats de collaboration (mandats de recherche et prestations de services scientifiques) établis avec l'économie privée ou le secteur public suisse d'un montant total de minimum 50 000 CHF par contrat. Ces indicateurs sont pris en compte depuis 2017.

* PCRD: programmes-cadres européens de recherche et de développement technologique

Indicateurs TST et mode de comptage

Les brevets correspondent uniquement aux demandes prioritaires et les licences comprennent également les contrats de transfert de technologie. Les déclarations de découvertes et de logiciels correspondent aux déclarations écrites adressées aux unités de transfert de technologie des institutions du Domaine des EPF en 2017. Elles représentent les activités de la phase initiale du processus d'innovation et complètent ainsi les autres indicateurs TST.

Seuls les contrats de collaboration nouvellement conclus sont comptabilisés pour représenter la collaboration des institutions avec l'économie privée et publique. Il s'agit uniquement des mandats de recherche et prestations de services scientifiques d'un montant total de minimum 50 000 CHF par

contrat. Les collaborations avec l'économie privée sont divisées en deux catégories; celles directement financées par l'économie suisse ou étrangère et celles financées par Innosuisse ou par les programmes-cadres européens de recherche et de développement technologique (PCRD). La collaboration avec le secteur public comprend les contrats établis avec des institutions appartenant au secteur public suisse, mais pas avec les organisations nationales ou internationales de promotion de la recherche, ni avec les fondations.